

Assemblée Générale Ordinaire du 21 mars 2026

Propositions de résolutions

1ère résolution :

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société, et des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025, approuve ledit rapport de gestion ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025, lesquels font apparaître un bénéfice net de 516,91 € euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne au Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution sera mise au vote.

2ème résolution :

L'assemblée générale, après avoir noté l'existence d'excédents nets de gestion d'un montant de 516,91 €, ratifie la répartition proposée par le Conseil d'Administration soit :

- 77,54 € à la réserve légale de 15%
- 439,37 € à la réserve statutaire nommée fonds de développement

Aucun intérêt aux parts sociales n'est distribué aux associé.

Cette résolution sera mise au vote.

3ème résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial sur les conventions visées par l'article L225-38 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve les opérations qui y sont énoncées.

Cette résolution sera mise au vote.

4ème résolution :

L'assemblée générale constate qu'à la clôture de l'exercice au 31/12/2025, le capital social, variable, s'élève à 240 400 € contre 241 200 € à la clôture de l'exercice précédent. Soit une diminution de 800 €.

Cette résolution sera mise au vote.

5ème résolution :

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes résolutions à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution sera mise au vote.